



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **INTERDICTION DE TRANSPORT DE MATERIEL DE SON ET DE DIFFUSION DE MUSIQUE AU SEIN DES CORTEGES**

Troyes, le 11 février 2021

Par arrêtés préfectoraux du 11 février 2021, la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à un rassemblement festif, ainsi que la diffusion de musique au sein des cortèges sont interdites sur l'ensemble du département de l'Aube, à compter de leur publication, et jusqu'au dimanche 14 février 2021 à 6h00

### **Contact presse**

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN  
Tél : 03 25 42 36 52/74  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

 Préfecture de l'Aube  
Tél :  03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)  
@Prefetaube

